/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDNCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-337 DU 14 AOUT 1996

chargeant Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 08 Août 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 08 Août 1996, Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Kamarou FASSASSI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 AOUT 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CS 2 CES 2 CC 2 HAAC 2 AN 4 PM 4 SGG 4 MTPT-MJLDH 6 AUTRES MINISTERES 15 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-